

J'ai reçu jeudi soir 5 novembre un mail d'annulation de la CDCFS de vendredi matin 6 novembre à mon adresse mail personnelle vu que nous avions signalé que je devais représenter FNE 43

Vendredi, un mail contenant l'arrêté avec demande de contribution avant lundi 12H aux membres de la CDCFS ne m'a pas été adressé personnellement mais seulement à FNE43. Compte tenu de notre organisation il m'a été transmis lundi matin et je l'ai découvert à 9h45 et j'ai eu $\frac{1}{2}$ heure pour répondre du fait de mes contraintes personnelles : voici la contribution que j'ai adressée :

1 La circulaire du ministre prévoit une convocation de la CDCFS qui n'a pas lieu et elle nomme les échanges qui doivent avoir lieu au cours de cette consultation. Vous avez annulé cette réunion initialement prévue et ne respectez pas cette décision ministérielle !!!

2 Aucun document n'est fourni nous permettant d'étudier les prétendus dégâts pour aucun animal alors que nouvelles fiches dégâts sont opérationnelles depuis le 1er janvier 2020 concernant le renard, cela sachant que le renard est plus utile que nuisible, toutes les études scientifiques le démontrent. Le renard est un auxiliaire de l'agriculture comme prédateur naturel qui agit pour la régulation des espèces portant atteintes aux cultures

3 Vous autorisez la chasse les samedis dimanche et les jours fériés, s'il est indispensable de limiter la chasse à 2 jours par semaine, ceux-ci ne devraient pas être les mercredis, samedi et dimanche pour respecter la possibilité des se promener à ceux qui travaillent ou sont scolarisés. (j'ai modifié ce 3^{ème} paragraphe, car je n'avais pas eu le temps de voir que seuls Samedis et dimanches + jours fériés étaient autorisés)

4 Compte tenu de toutes les contraintes imposées à la population, il est inadmissible que la chasse soit prévue à l'échelle de la Région AURA et que des chasseurs puissent venir de départements éloignés : Allier, Haute-Savoie, Isère, Drome par ex pour venir chasser en Haute-Loire !!!

5 Compte tenu des règles actuelles face au contexte COVID, il est tout fait irresponsable que des groupes de 30 chasseurs soient autorisés pour les battues

Il y aurait beaucoup encore beaucoup de choses à dire mais n'ayant pas la possibilité de le faire compte de l'horaire imposé,
je vous demande de réunir audio ou visio la CDCFS après nous avoir adressé les données susceptibles de justifier cette chasse de régulation. Je considère que cette méthode en extrême urgence sur ce thème constitue une provocation inacceptable dans le contexte sanitaire que vit l'ensemble de la population.
Cordialement

Jean-Jacques Orfeuvre membre de la CDCFS par délégation, vice président de FNE 43 et de FNE AURA